



4 décembre 1991

SESSION ORDINAIRE 1991-1992

PROJET DE REGLEMENT
contenant le compte de l'exercice 1990
de la Régie Services en Communication graphique et Impression (Régie Graphique)

SOMMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS	2
PROJET DE REGLEMENT	4
COMPTE 1990	6

EXPOSE DES MOTIFS

Le compte de 1990 est le premier couvrant une année complète d'exploitation.

Plusieurs facteurs l'ont défavorablement influencé :

1° La Commission communautaire française a souhaité réduire très nettement ses dépenses en matière de publications.

La Régie a poursuivi l'extension de sa clientèle vers les clients « extérieurs » à la CCF, mais il faut tenir compte du fait que le chiffre d'affaires *moyen* par client « extérieur » n'est que de 71.964 F (31.755 F par client si l'on retire les 4 clients de plus de 150.000 F).

Il est, dès lors, impossible d'augmenter *rapidement* le chiffre d'affaires provenant des clients « extérieurs ». Cela ne peut se faire que par une action de longue haleine.

2° Au niveau des charges, les investissements réalisés entraînent une augmentation importante des postes « amortissements » et « charges financières ».

3° Le plan financier initial prévoyait, pour la première année complète de fonctionnement, une recette exceptionnelle provenant du remboursement de la TVA sur les investissements.

L'administration de la TVA ayant refusé l'assujettissement de la Régie, cette recette est perdue pour notre imprimerie.

Ce sont ces raisons qui font que le compte d'exploitation de l'exercice 1990 se clôture par un mali de 4.963.473 F.

Il est bien entendu que des mesures ont été prises, afin que la situation se redresse dès l'exercice 1991. Parmi ces mesures citons, notamment, l'augmentation de la marge brute, du taux d'occupation du matériel de production et une diversification des tâches du personnel.

La présentation de ces comptes a été calquée sur celle imposée à toute entreprise commerciale et industrielle.

Le document reprend donc successivement :

- le bilan 1990;
- le compte d'exploitation pour 1990;
- l'affectation du mali;
- le compte analytique (basé sur les secteurs d'activités de l'imprimerie);
- les annexes détaillant certains postes du bilan et du compte;
- les règles d'évaluation.

1. Le budget 1990 - Service ordinaire

Le budget 1990 de la Régie comptait, à l'exercice propre, 15.041.005 F de recettes et 13.535.026 F de dépenses, soit un excédent de 1.505.979 F. Les tableaux, ci-après, reprennent par fonction, les crédits tels qu'ils ont été adoptés. Dans les mêmes tableaux, ils sont comparés aux montants correspondants du compte 1990.

1° RECETTES		BUDGET 1990	COMPTE 1990
70	Chiffre	14.970.000	7.785.395
71	Commandes en cours	0	327.941
74	Autres produits d'exploitation (Ch. I)	2	72.683
74	Autres produits d'exploitation (Ch. II)	15.000	0
75	Produits financiers	56.003	28.630
7	Produits exercice propre	15.041.005	8.214.649
2° DEPENSES			
60	Approvisionnements et marchandises	3.700.003	3.360.642
61	Services et biens divers	1.179.010	1.202.780
62	Rénumérations - charges sociales - pensions	5.985.001	5.952.503
63	Dotations amortissements et réduction de valeur sur immobilisés corporels, sur créances commerciales	1.716.003	1.728.856
63.2	Amortissements exceptionnels (lorsque le montant du remboursement de l'emprunt dépasse le montant des amortissements)	0	0
64	Autres charges d'exploitation	0	0
65	Charges financières	955.004	933.341
66	Charges exceptionnelles	1	0
6	Charges exercice propre	13.535.026	13.178.122

2. *Le budget 1990 – Service extraordinaire*

Aucun investissement n'a été réalisé en 1990.

3. *Le compte 1990 – Service ordinaire*

Le tableau, ci-dessous, analyse la structure du compte d'exploitation 1990. Les pourcentages mentionnés entre parenthèses concernent le compte 1989.

70	Ventes	7.785.395	94,77 %	(81 %)
60	Achats	- 3.360.642	- 40,91 %	(- 23,77 %)
	Marges brutes	4.424.753	53,86 %	(57,31 %)
61	Services divers	- 1.202.780	- 14,64 %	(- 9,62 %)
62	Frais de personnel	- 5.952.503	- 72,46 %	(- 55,62 %)
63	Amortissements	- 1.728.856	- 21,05 %	(- 5,21 %)
64	Autre frais	0	0,00 %	(0 %)
65	Charges financières	- 933.341	- 11,36 %	(- 2,69 %)
66/69	Divers	0	0,00 %	(0,08 %)
	Total frais	- 9.817.480	- 119,51 %	(- 73,22 %)
<hr/>				
71/79	Produits divers	429.254	5,23 %	(19,93 %)
<hr/>				
	Bénéfice (+) / Perte (-)	- 4.963.473	- 60,42 %	(+ 3,01 %)

Le chiffre d'affaires peut-être ventilé comme suit :

	Compte 1990		Compte 1989	
CA Total	7.785.395	(100 %)	4.003.305	(100 %)
* provenant des Services de la Commission	4.259.165	(55 %)	3.567.247	(89 %)
* autres clients	3.526.230	(45 %)	436.058	(11 %)

Le CA provenant des Services de la Commission se répartit comme suit :

	Compte 1990		Compte 1989	
Aide sociale/Aide aux personnes	490.985	11,75	476.605	13,5
Affaires culturelles	888.910	20,75	490.300	13,75
Administration générale	241.385	05,50	31.110	1
Audio-visuel	781.410	18,25	375.840	10,5
Enseignement/CBRDP	1.405.215	33,00	1.680.627	47,00
Enseignement supérieur	0	00,00	306.000	8,5
Education permanente	347.150	08,25	166.765	4,75
Sport/Jeunesse	104.110	02,50	40.000	1
	4.259.165	100 %	3.567.247	100 %

4. *Le compte 1990 – Service extraordinaire*

Aucun investissement n'a été réalisé en 1990.

Au 31/12/90, le montant liquidé auprès des fournisseurs dans le cadre des investissements réalisés en 1989 (9.650.000 F) était de 9.647.047 F.

PROJET DE REGLEMENT

L'Assemblée de la Commission communautaire française,

Vu l'article 108ter, § 3 de la Constitution;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises;

Vu l'arrêté du 26 juin 1989 de l'Exécutif de la Communauté française portant un régime transitoire d'élaboration des budgets et des comptes de la Commission communautaire française;

Vu le vote du budget pour 1990 de la Régie graphique, intervenu le 29 juin 1990;

Vu le décret du 16 juin 1990 organisant la tutelle sur la Commission communautaire française;

Après avoir délibéré,

ARRETE :

Article 1^{er}

Le compte d'exploitation de la Régie graphique annexé au présent projet de règlement est adopté.

Bruxelles, le 4 décembre 1991

Ministre, chargé de la Culture et de l'Aide aux Personnes,

Georges DÉsir

Ministre, chargé de la Santé,

Jean-Louis THYS

BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION

COMPTE 1990

	Codes	Exercice		Exercice précédent	
ACTIF					
ACTIFS IMMOBILISES					
	20/28		8.972.709		10.611.445
I. Frais d'établissement (ann. I)	20		0		0
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		0		0
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27		8.972.709		10.611.445
A. Terrains et constructions	22				
B. Installations, machines et outillage	23	8.670.006		10.245.075	
C. Mobilier et matériel roulant	24	302.703		366.370	
D. Location-financement et droits similaires	25	0		0	
E. Autres immobilisations corporelles	26	0		0	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	0		0	
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28		0		0
A. Entreprises liées	280/1		0		0
1. Participations	280	0		0	
2. Créances	281	0		0	
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		0		0
1. Participations	282	0		0	
2. Créances	283	0		0	
C. Autres immobilisations financières	284/8		0		0
1. Actions et parts	284	0		0	
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	0		0	
ACTIFS CIRCULANTS					
	29/58		7.745.401		4.973.917
V. Créances à plus d'un an	29		0		0
A. Créances commerciales	290	0		0	
B. Autres créances	291	0		0	
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		3.710.723		1.882.514
A. Stocks	30/36		3.710.723	1.882.514	
1. Approvisionnements	30/31	2.454.432		954.164	
2. En-cours de fabrication	32	1.256.291		928.350	
3. Produits finis	33	0		0	
4. Marchandises	34	0		0	
5. Immeubles destinés à la vente	35	0		0	
6. Acomptes versés	36	0		0	
B. Commandes en cours d'exécution	37		0		0
VII. Créances à un an au plus	40/41		3.102.130		2.147.525
A. Créances commerciales	40	3.102.130		2.147.525	
B. Autres créances	41	0		0	
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		300.000		600.000
A. Actions propres	50	0		0	
B. Autres placements	51/53	300.000		600.000	
IX. Valeurs disponibles	54/58		414.954		343.878
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1		217.594		0
TOTAL DE L'ACTIF	20/58		16.718.110		15.585.362

COMPTE 1990

	Codes	Exercice		Exercice précédent	
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
	10/15		1.624.277		1.624.277
I. Capital (ann. VIII)	10		1.475.638		1.475.638
A. Capital souscrit	100	1.475.638		1.475.638	
B. Capital non appelé	101	(-)	0	0	
II. Primes d'émission	11		0		0
III. Plus-values de réévaluation	12		0		0
IV. Réserves	13		148.639		148.639
A. Réserves légales	130	7.600		7.600	
B. Réserves indisponibles	131		0		0
1. Pour actions propres	1310	0		0	
2. Autres	1311	0		0	
C. Réserves immunisées	132		0		0
D. Réserves disponibles	133	141.039		141.039	
V. Bénéfice reporté / Perte reportée (-)	140/1		0		0
VI. Subsidés en capital	15		0		0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
	16		0		0
VII. Provisions pour risques et charges			0		0
A. Pensions et obligations similaires	160		0		0
B. Charges fiscales	161		0		0
C. Grosses réparations et gros entretien	162		0		0
D. Autres risques et charges (ann. IX)	163/9		0		0
DETTES					
	17/49		20.057.306		13.961.085
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17		10.127.047		6.520.115
A. Dettes financières	170/4	10.127.047		6.520.115	
1. Emprunts subordonnés	170	0		0	
2. Emprunts obligataires non subordonnés;	171	0		0	
3. Dettes de location-financement et assi-					
milées	172	0		0	
4. Etablissements de crédit	173	10.127.047		6.520.115	
5. Autres emprunts	174	0		0	
B. Dettes commerciales	175		0		0
1. Fournisseurs	1750	0		0	
2. Effets à payer	1751	0		0	
C. Acomptes reçus sur commandes	176		0		0
D. Autres dettes	178/9		0		0
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48		8.050.777		7.332.679
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .	42		0		436.000
B. Dettes financières	43		0		0
1. Etablissements de crédit	430/8	0		0	
2. Autres emprunts	439	0		0	
C. Dettes commerciales	44		238.168		3.818.410
1. Fournisseurs	440/4	238.168		3.818.410	
2. Effets à payer	441	0		0	
D. Acomptes reçus sur commandes	46		0		0
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		0		0
1. Impôts	450/3	0		0	
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	0		0	
F. Autres dettes	47/48		9.246.559		3.078.269
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3		445.532		108.291
Déficit - imputation à déterminer			-4.963.473		
TOTAL DU PASSIF	10/49		16.718.110		15.585.362

COMPTE 1990

	Codes	Exercice		Exercice précédent	
2. COMPTE DE RESULTATS (sous forme de liste)					
I.	Ventes et prestations	70/74	8.186.019		4.931.655
A.	Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70	7.785.395	4.003.305	
B.	Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71	+ 327.941	+ 928.350	
C.	Production immobilisée	72	0	0	
D.	Autres produits d'exploitation (ann. XII, B) ..	74	72.683	0	
II.	Coût des ventes et des prestations	60/64	(12.244.781)		(4.652.852)
A.	Approvisionnements et marchandises	60	3.360.642	1.173.590	
1.	Achats	600/8	4.860.910	1.597.730	
2.	Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	-1.500.268	-424.140	
B.	Services et biens divers	61	1.202.780	475.083	
C.	Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	5.952.503	2.746.746	
D.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	1.727.136	255.713	
E.	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	1.720	1.720	
F.	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	0	0	
G.	Autres charges d'exploitation (ann. XII, F) ..	640/8	0	0	
H.	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0	0	
III.	Bénéfice d'exploitation	70/64			278.803
	Perte d'exploitation	64/70	-4.058.762		
IV.	Produits financiers	75	28.630		6.325
A.	Produits des immobilisations financières	750	0	0	
B.	Produits des actifs circulants	751	15.070	3.261	
C.	Autres produits financiers (ann. XIII, A) ...	752/9	13.560	3.064	
V.	Charges financières	65	(933.341)		(132.729)
A.	Charges des dettes (ann. XIII, B)	650	931.446	131.911	
B.	Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, C)	651	0	0	
C.	Autres charges financières (ann. XIII, D) ..	652/9	1.895	818	
VI.	Bénéfice courant avant impôts	70/65			152.399
	Perte courante avant impôts	65/70	-4.963.473		
VII.	Produits exceptionnels	76	0		0
A.	Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0	0	
B.	Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0	0	
C.	Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0	0	
D.	Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0	0	
E.	Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9	0	0	

COMPTE 1990

	Codes	Exercice	Exercice précédent
VIII. Charges exceptionnelles	66	0	(3.760)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0	0
B. Réductions de valeurs sur immobilisations financières	661	0	0
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0	0
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0	0
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8	0	3.760
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	669	0	0
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66		148.639
Perte de l'exercice avant impôts	66/70	- 4.963.473	
X. Impôts sur le résultat	67/77	0	0
A. Impôts (ann. XV)	670/3	0	0
B. Régularisations d'impôts et reprises provisions fiscales	77	0	0
XI. Bénéfice de l'exercice	70/67		148.639
Perte de l'exercice	67/70	- 4.963.473	
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées ..	78	0	0
Transferts aux réserves immunisées	68	0	0
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	(70/68)		148.639
Perte de l'exercice à affecter	(68/70)	- 4.963.473	
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	0	148.639
Perte à affecter	69/70	0	0
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	0	148.639
Perte de l'exercice à affecter	68/70	(-4.963.473)	0
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	0	0
Perte reportée de l'exercice précédent	690	0	0
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	0	0
1. Sur le capital et les primes d'émission	791	0	0
2. Sur les réserves	792	7.600	0
C. Affectations aux capitaux propres	691/2	0	148.639
1. Au capital et aux primes d'émission	691	0	0
2. A la réserve légale	6920	0	7.600
3. Aux autres réserves	6921	0	141.039
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter	693	0	0
2. Perte à reporter	793	0	0
E. Intervention d'associés dans la perte	794	4.955.873	0
F. Bénéfice à distribuer	694/6	0	0
1. Rémunération du capital	694	0	0
2. Administrateurs ou gérants	695	0	0
3. Autres allocataires	696	0	0

COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE

COMPTE ANALYTIQUE 1990

A. PROJETS-CREATIONS	Compte 1990	Compte 1989
I. VENTES ET PRESTATIONS	105.516	41.368
A. Chiffre d'affaires	97.317	20.481
B. Variation en-cours/prod. finis	8.199	20.887
C. Production immobilisée	0	0
D. Autres produits d'exploitation	0	0
II. COUT VENTES ET PRESTATIONS	(198.671)	(146.048)
A. Matières premières/marchandises sous-traitance	2.520	(- 1.031)
1° achats	2.520	1.090
2° variation stocks	0	(- 2.121)
B. Services et biens divers	22.889	11.436
C. Rémunérations/charges sociales pensions	113.916	135.306
D. Amortissements/réductions val.	59.294	285
E. Réductions valeurs stocks	52	52
F. Provisions risques et charges	0	0
G. Autres charges d'exploitation	0	0
III. BENEFICE (PERTE) EXPLOITATION	(- 93.155)	(- 104.680)
IV. PRODUITS FINANCIERS	643	142
A. Produits immobil. financières	0	0
B. Produits actifs circulants	331	73
C. Autres produits	312	69
V. CHARGES FINANCIERES	(48)	(3.028)
A. Charges dettes	0	3.010
B. Réductions val. actifs circul.	0	0
C. Autres charges financières	48	18
VI. BENEFICE (PERTE) COURANT AV. IMPOTS	(-92.560)	(- 107.566)
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
A. Reprises amort./réduc. valeur	0	0
B. Reprises réduc. val. immobil.	0	0
C. Reprises prov. risques et chges	0	0
D. Plus-values réal./actifs immob.	0	0
E. Autres produits exceptionnels	0	0
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	84
A. Amort. réductions valeur	0	0
B. Réduc. val. immob. financières	0	0
C. Prov. risques et chges	0	0
D. Moins-values réal./actifs imm.	0	0
E. Autres charges exception.	0	84
IX. BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS	(- 92.560)	(- 107.650)
X. IMPOTS SUR RESULTAT	0	0
1° Impôts	0	0
2° Régularisation/reprise prov.	0	0
XI. BENEFICE (PERTE) EXERCICE	(- 92.560)	(- 107.650)

COMPTE ANALYTIQUE 1990

B. COMPOSITION-MONTAGE	Compte 1990	Compte 1989
I. VENTES ET PRESTATIONS	1.160.676	511.652
A. Chiffre d'affaires	1.070.492	340.281
B. Variation en-cours/prod. finis	90.184	171.745
C. Production immobilisée	0	0
D. Autres produits d'exploitation	0	0
II. COUT VENTES ET PRESTATIONS	(2.776.396)	(748.347)
A. Matières premières/marchandises sous-traitance	98.186	(- 32.964)
1° achats	150.695	3.088
2° variation stocks	(- 52.509)	(- 36.052)
B. Services et biens divers	248.585	90.546
C. Rémunérations/charges sociales pensions	1.895.573	685.517
D. Amortissements/réductions val.	533.648	4.844
E. Réductions valeurs stocks	404	404
F. Provisions risques et charges	0	0
G. Autres charges d'exploitation	0	0
III. BENEFICE (PERTE) EXPLOITATION	(- 1.615.720)	(- 236.785)
IV. PRODUITS FINANCIERS	5.300	1.170
A. Produits immobil. financières	0	0
B. Produits actifs circulants	2.732	603
C. Autres produits	2.568	567
V. CHARGES FINANCIERES	(272.529)	(26.383)
A. Charges dettes	272.008	26.232
B. Réductions val. actifs circul.	0	0
C. Autres charges financières	521	151
VI. BENEFICE (PERTE) COURANT AV. IMPOTS	(- 1.882.949)	(- 261.998)
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
A. Reprises amort./réduc. valeur	0	0
B. Reprises réduc. val. immobil.	0	0
C. Reprises prov. risques et chges	0	0
D. Plus-values réal./actifs immob.	0	0
E. Autres produits exceptionnels	0	0
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	696
A. Amort. réductions valeur	0	0
B. Réduc. val. immob. financières	0	0
C. Prov. risques et chges	0	0
D. Moins-values réal./actifs imm.	0	0
E. Autres charges exception.	0	696
IX. BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS	(- 1.882.949)	(- 262.694)
X. IMPOTS SUR RESULTAT	0	0
1° Impôts	0	0
2° Régularisation/reprise prov.	0	0
XI. BENEFICE (PERTE) EXERCICE	(- 1.882.949)	(- 262.694)

COMPTE ANALYTIQUE 1990

C. PHOTOGRAVURE	Compte 1990	Compte 1989
I. VENTES ET PRESTATIONS	615.238	929.474
A. Chiffre d'affaires	506.051	720.595
B. Variation en-cours/prod. finis	42.632	208.879
C. Production immobilisée	0	0
D. Autres produits d'exploitation	66.555	0
II. COUT VENTES ET PRESTATIONS	(2.030.138)	(893.738)
A. Matières premières/marchandises sous-traitance	617.247	305.949
1° achats	823.534	382.294
2° variation stocks	(- 206.287)	(- 76.345)
B. Services et biens divers	197.554	96.806
C. Rémunérations/charges sociales pensions	626.376	392.764
D. Amortissements/réductions val.	588.540	97.799
E. Réductions valeurs stocks	421	421
F. Provisions risques et charges	0	0
G. Autres charges d'exploitation	0	0
III. BENEFICE (PERTE) EXPLOITATION	(- 1.414.900)	35.736
IV. PRODUITS FINANCIERS	6.446	1.423
A. Produits immobil. financières	0	0
B. Produits actifs circulants	3.325	734
C. Autres produits	3.121	689
V. CHARGES FINANCIERES	(252.142)	(21.537)
A. Charges dettes	251.896	21.353
B. Réductions val. actifs circul.	0	0
C. Autres charges financières	246	689
VI. BENEFICE (PERTE) COURANT AV. IMPOTS	(- 1.660.596)	15.622
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
A. Reprises amort./réduc. valeur	0	0
B. Reprises réduc. val. immobil.	0	0
C. Reprises prov. risques et chges	0	0
D. Plus-values réal./actifs immob.	0	0
E. Autres produits exceptionnels	0	0
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	846
A. Amort. réductions valeur	0	0
B. Réduc. val. immob. financières	0	0
C. Prov. risques et chges	0	0
D. Moins-values réal./actifs imm.	0	0
E. Autres charges exception.	0	846
IX. BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS	(- 1.660.596)	14.776
X. IMPOTS SUR RESULTAT	0	0
1° Impôts	0	0
2° Régularisation/reprise prov.	0	0
XI. BENEFICE (PERTE) EXERCICE	(- 1.660.596)	14.776

COMPTE ANALYTIQUE 1990

D. IMPRESSION	Compte 1990	Compte 1989
I. VENTES ET PRESTATIONS	5.460.461	2.923.301
A. Chiffre d'affaires	5.332.995	2.582.132
B. Variation en-cours/prod. finis	121.338	341.169
C. Production immobilisée	0	0
D. Autres produits d'exploitation	6.128	0
II. COUT VENTES ET PRESTATIONS	(5.257.583)	(2.365.608)
A. Matières premières/marchandises sous-traitance	2.142.315	872.162
1° achats	3.372.535	1.145.732
2° variation stocks	(- 1.230.220)	(- 273.570)
B. Services et biens divers	457.869	128.128
C. Rémunérations/charges sociales pensions	2.271.393	1.328.163
D. Amortissements/réductions val.	385.610	36.759
E. Réductions valeurs stocks	396	396
F. Provisions risques et charges	0	0
G. Autres charges d'exploitation	0	0
III. BENEFICE (PERTE) EXPLOITATION	202.878	557.693
IV. PRODUITS FINANCIERS	10.528	2.324
A. Produits immobil. financières	0	0
B. Produits actifs circulants	5.427	1.198
C. Autres produits	5.101	1.126
V. CHARGES FINANCIERES	(342.905)	(56.473)
A. Charges dettes	342.204	56.172
B. Réductions val. actifs circul.	0	0
C. Autres charges financières	701	301
VI. BENEFICE (PERTE) COURANT AV. IMPOTS	(- 129.499)	503.544
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
A. Reprises amort./réduc. valeur	0	0
B. Reprises réduc. val. immobil.	0	0
C. Reprises prov. risques et chges	0	0
D. Plus-values réal./actifs immob.	0	0
E. Autres produits exceptionnels	0	0
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1.382
A. Amort. réductions valeur	0	0
B. Réduc. val. immob. financières	0	0
C. Prov. risques et chges	0	0
D. Moins-values réal./actifs imm.	0	0
E. Autres charges exception.	0	1.382
IX. BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS	(- 129.499)	502.162
X. IMPOTS SUR RESULTAT	0	0
1° Impôts	0	0
2° Régularisation/reprise prov.	0	0
XI. BENEFICE (PERTE) EXERCICE	(- 129.499)	502.162

COMPTE ANALYTIQUE 1990

E. BROCHAGE-FINITION	Compte 1990	Compte 1989
I. VENTES ET PRESTATIONS	844.128	525.950
A. Chiffre d'affaires	778.540	340.280
B. Variation en-cours/prod. finis	65.588	185.670
C. Production immobilisée	0	0
D. Autres produits d'exploitation	0	0
II. COUT VENTES ET PRESTATIONS	(1.981.993)	(499.111)
A. Matières premières/marchandises sous-traitance	500.374	29.474
1° achats	511.626	65.526
2° variation stocks	(- 11.252)	(- 36.052)
B. Services et biens divers	275.883	148.167
C. Rémunérations/charges sociales pensions	1.045.245	204.997
D. Amortissements/réductions val.	160.044	116.026
E. Réductions valeurs stocks	447	447
F. Provisions risques et charges	0	0
G. Autres charges d'exploitation	0	0
III. BENEFICE (PERTE) EXPLOITATION	(- 1.137.865)	26.839
IV. PRODUITS FINANCIERS	5.713	1.266
A. Produits immobil. financières	0	0
B. Produits actifs circulants	2.947	653
C. Autres produits	2.766	613
V. CHARGES FINANCIERES	(65.717)	(25.308)
A. Charges dettes	65.338	25.144
B. Réductions val. actifs circul.	0	0
C. Autres charges financières	379	164
VI. BENEFICE (PERTE) COURANT AV. IMPOTS	(- 1.197.869)	2.797
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
A. Reprises amort./réduc. valeur	0	0
B. Reprises réduc. val. immobil.	0	0
C. Reprises prov. risques et chges	0	0
D. Plus-values réal./actifs immob.	0	0
E. Autres produits exceptionnels	0	0
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	752
A. Amort. réductions valeur	0	0
B. Réduc. val. immob. financières	0	0
C. Prov. risques et chges	0	0
D. Moins-values réal./actifs imm.	0	0
E. Autres charges exception.	0	752
IX. BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS	(- 1.197.869)	2.045
X. IMPOTS SUR RESULTAT	0	0
1° Impôts	0	0
2° Régularisation/reprise prov.	0	0
XI. BENEFICE (PERTE) EXERCICE	(- 1.197.869)	2.045

ANNEXES

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT : néant

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : néant

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	1 Terrains et constructions (rubrique 22)	2 Installations mach. et outill. (rubrique 23)	3 Mobilier et mat. roulant (rubrique 24)	4 Locat. finan. et droits simil. (rubrique 25)	5 Autres immobilis. corpor. (rubrique 26)	6 Immobilis. en cours et acpt (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION							
Au terme de l'exercice précédent	815	0	10.443.797	423.361	0	0	0
Mutations de l'exercice :							
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	0	62.143	26.257	0	0	0
- Cessions et désaffectations	817	0	0	0	0	0	0
- Transferts d'une rubrique une autre	818	0	0	0	0	0	0
Au terme de l'exercice	819	0	10.505.940	449.618	0	0	0
b) PLUS-VALUES							
Au terme de l'exercice précédent	820	0	0	0	0	0	0
Mutations de l'exercice :							
- Actées	821	0	0	0	0	0	0
- Acquises de tiers	822	0	0	0	0	0	0
- Annulées	823	0	0	0	0	0	0
- Transférées d'une rubrique une autre	824	0	0	0	0	0	0
Au terme de l'exercice	825	0	0	0	0	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (-)							
Au terme de l'exercice précédent	826	0	198.722	56.991	0	0	0
Mutations de l'exercice :							
- Actés	827	0	1.637.212	89.924	0	0	0
- Repris	828	0	0	0	0	0	0
- Acquis de tiers	829	0	0	0	0	0	0
- Annulés	830	0	0	0	0	0	0
- Transférés d'une rubrique une autre	831		0				
Au terme de l'exercice	832	0	1.835.934	146.915			
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE a) + b) - c)							
	833	0	8.670.006	302.703			
dont : - terrains et constructions	250				0		
- installations, machines et outillage	251				8.670.006		
- mobilier et matériel roulant	252				302.703		

AMORTISSEMENTS

Date de la mise en service		Valeur acquisit.	% am	Solde à amortir au 01.01.90	1990	Solde à amortir au 31.12.91
MATERIEL PRODUCTIONS						
16.12.85	Thermorelieuse	463.267	10	258.656	46.327	212.329
16.12.85	Caméra	333.200	10	186.037	33.320	152.717
16.12.85	Densitomètre	32.130	10	17.926	3.226	14.700
16.12.85	Développeuse RPD. ACC.	302.260	10	168.762	30.226	138.536
16.12.85	Chassis de copie univ.	207.680	10	116.980	20.768	96.212
16.12.85	Massicot	645.550	10	359.107	64.855	294.252
	Totaux	1.984.087		1.107.468	198.722	908.746
01.01.90	Micro-édition	1.558.019	20	1.558.019	311.604	1.246.415
01.01.90	Offset MO-E	3.625.811	10	3.625.811	362.581	3.263.230
01.01.90	Emballeuse	396.498	10	396.498	39.650	356.848
01.01.90	Photocomposeuse	3.492.650	20	3.492.650	699.300	2.793.350
01.01.90	Complém. micro-édit.	64.629	20	64.629	12.926	51.703
01.06.90	Télécopieur	62.143	20	62.143	12.429	49.714
	Totaux	9.199.750		9.199.750	1.438.490	7.761.260
	Totaux matériel prod.	11.183.837		10.183.837	1.637.212	8.670.006
01.02.89	Informatique gestion	379.940	20	322.949	75.988	246.961
01.01.90	Equipement complém.	69.678	20	69.678	13.936	55.742
	Totaux	449.618		392.627	89.924	302.703
	Totaux généraux	11.633.455		11.604.134	1.727.136	8.972.709

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES : néant

V. PARTICIPATIONS ET ACTIONS DETENUES DANS D'AUTRES SOCIETES : néant

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE, AUTRES PLACEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51	0	
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	0	
Montant non appelé	8682	0	
Titres à revenu fixe	52	0	
dont émis par des établissements de crédit	8684	0	
Comptes à terme détenus auprès des établis. de crédit	53	300.000	
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
– d'un mois au plus	8686	300.000	
– de plus d'un mois à un an au plus	8687	0	
– de plus d'un an	8688	0	
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	0	

VII. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celui-ci représente un montant important

Fournitures et services payés d'avance

Exercice
217.594

VIII. ETAT DU CAPITAL

a) VALEUR D'ACQUISITION Au terme de l'exercice précédent...	Codes	Montants en milliers de francs	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif) :			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	0	XXXXXXXXXX
- Modifications au cours de l'exercice : constitution régie le 15 mai 1989		1.475.638	XXXXXXXXXX
- Au terme de l'exercice	8701	1.475.638	XXXXXXXXXX
2. Représentation du capital :			
2.1. Catégories d'actions			
2.2. Actions nominatives ou au porteur :			
Nominatives	8702		
Au porteur	8703		

B. CAPITAL NON LIBERE : néant.

C. ACTIONS PROPRES : néant.

D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTION : néant.

E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT : néant.

F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL : néant.

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES : néant

X. ETAT DES DETTES

	Codes	DETTES (OU PARTIE DE DETTES)		
		échéant dans l'année (rubrique 42)	ayant plus d'un an mais 5 ans au + à courir	ayant plus de 5 ans à courir
			(rubrique 17)	
A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE				
Dettes financières	880	0	10.127.047	0
1. Emprunts subordonnés	881	0	0	0
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882	0	0	0
3. Dettes de location-financement et assimilées	883	0	0	0
4. Etablissements de crédit	884	0	10.127.047	0
5. Autres emprunts	885	0	0	0
Dettes commerciales	886	0	0	0
1. Fournisseurs	887	0	0	0
2. Effets à payer	888	0	0	0
Acomptes reçus sur commandes	889	0	0	0
Autres dettes	890	0	0	0
TOTAL	891	0	10.127.047	0

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif) : néant.

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES : néant.

XI. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

Prorata intérêts non échus sur dettes envers établissements de crédit

Exercice
445.532

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70)

Ventilation par catégorie d'activité et marché géographique à communiquer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
dont :			
subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		0
C. 1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	9090	7	6
Ouvriers	9091	5	4
Employés	9092	1	1
Personnel de direction	9093	1	1
Autres	9094	0	0
C. 2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	5.018.033	2.362.774
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	854.338	365.262
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	622	0	0
d) Autres frais de personnel	623	80.132	18.710
e) Pensions	624	0	0
C. 3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635	0	0
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours :			
- actées	9110	0	0
- reprises	9111	0	0
2. Sur créances commerciales :			
- actées	9112	1.720	1.720
- reprises	9113	0	0
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115	0	0
Utilisations et reprises (-)	9116	0	0
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	0	0
Autres	641/8	0	0

XIII. RESULTATS FINANCIERS : néant

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS : néant

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT : néant

XVI. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS : néant

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN : néant

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES AVEC
LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION : néant

XIX. RELATIONS FINANCIERES : néant

REGLES D'EVALUATIONS

I. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.1. Ces immobilisations sont évaluées au prix d'acquisition. L'amortissement linéaire est calculé en fonction de la durée d'utilisation de ce genre d'investissement par la régie, et est conforme aux taux généralement admis par l'administration des contributions directes.

1.2. Si ces immobilisations étaient amortissables « ad libitum » conformément à la législation fiscale, la régie se réserve de bénéficier des taux d'amortissement favorables ainsi admis.

1.3. En cas de frais d'établissement, les amortissements seront pratiqués en 5 ans.

1.4. Si une immobilisation incorporelle n'était plus utilisée par la régie, il sera procédé à une réduction de valeur à charge de l'exercice qui aura constaté la désaffectation, de manière à amortir totalement la valeur d'acquisition de l'immobilisation incorporelle désaffectée.

II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2.1. Ces immobilisations sont évaluées au prix d'acquisition défini conformément aux dispositions de l'article 20 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976.

2.2. Les amortissements linéaires sont pratiqués en fonction de la durée de vie probable de l'investissement, et sont donc variables selon le genre d'investissement.

2.3. En cas de désaffectation ou de ventes d'éléments de ce type, une régularisation sera opérée en fonction du prix de vente ou du prix de réalisation probable du bien. Cette régularisation interviendra à charge ou au bénéfice de l'exercice qui aura vu la naissance de la désaffectation ou de la vente.

2.4. Une réduction de valeur spéciale sera pratiquée si, en fin d'exercice, il est constaté que la valeur d'exploitation est inférieure à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements effectués. De même, la régie se réserve de bénéficier des dispositions légales favorables permettant un amortissement accéléré « ad libitum », conformément à toutes dispositions légales en la matière, prises sur le plan fiscal.

2.5. Des réévaluations d'immobilisations corporelles pourront être faites de manière prudente, s'il est constaté une différence entre la valeur vénale et le prix d'acquisition diminué des amortissements pratiqués.

III. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

3.1. Ces immobilisations sont évaluées au prix d'acquisition.

3.2. Une réduction de valeur sera opérée si la valeur d'inventaire est inférieure à une évaluation faite suivant les critères traditionnellement utilisés pour de telles appréciations et si la moins-value ainsi dégagée a un caractère durable.

IV. MARCHANDISES

4.1. Les marchandises sont évaluées au prix d'acquisition et selon la méthode du coût moyen pondéré.

4.2. Pour les marchandises éventuellement achetées en devises étrangères, celles-ci sont converties sur base du dernier cours moyen utilisé par la comptabilité pour la comptabilisation des achats en devises étrangères. Ce cours moyen est déterminé en fonction de l'évolution des cours des devises par rapport au franc belge.

4.3. La part des stocks qui serait réputée être de fabrication, sera évaluée au prix d'acquisition des marchandises, majoré des coûts directs de fabrication.

4.4. Les travaux en cours sont évalués conformément à la méthode utilisée pour les produits fabriqués, mais en tenant compte de leur état d'avancement.

V. CREANCES - VALEURS DISPONIBLES - PLACEMENTS DIVERS

5.1. Ces éléments sont évalués à la somme effectivement due par les débiteurs, quelle que soit l'origine de la créance.

5.2. Une réduction de valeur sera pratiquée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Cette réduction de valeur sera à la charge de l'exercice qui aura vu la naissance du fait générateur de la perte.

5.3. Si une créance s'avère devenir irrécouvrable, elle sera éliminée de l'actif où elle est comptabilisée et portée en charge, compte tenu des réductions de valeur antérieurement pratiquées.

5.4. Si une part des actifs est établie en devises étrangères, elle est à convertir au cours prévu au poste « marchandises ».

VI. COMPTE DE REGULARISATION D'ACTIF

6.1. Sont évalués à la valeur d'acquisition et compte tenu de la règle « prorata temporis ».

6.2. Si la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur d'exploitation, cette dernière sera retenue.

VII. IMMOBILISATIONS EN LOCATION-FINANCEMENT ET ASSIMILE

7.1. Ce type d'investissement sera évalué en vertu des dispositions de la loi en la matière et selon la date de la conclusion du contrat, ainsi que le prévoit la loi.

VIII. DETTES

8.1. Les dettes sont évaluées à la somme effectivement et réellement due au moment de l'établissement des comptes annuels.

8.2. Si une part de ces dettes est en devises étrangères, elle sera convertie conformément à ce qui est prévu au poste « marchandises ». En cas de dévaluation ou de réévaluation d'une devise étrangère, même après l'établissement des comptes annuels, mais avant leur approbation, une régularisation sera opérée à la charge ou au bénéfice de l'exercice.